

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**19, rue du moulin
60300 MONTLOGNON****Département de l'Oise - Arrondissement de Senlis - Canton de Nanteuil-le-Haudouin**Convocation envoyée
le 04/07/2023

Délibérations affichées

le : 17/07/2023

Nombre de membres :

En exercice10.....
Présents8.....
Votants.....6.....

L'an deux mille vingt-trois, le 10 juillet à 18 heures 30, le comité syndical des Eaux de Montlognon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de Montlognon, sous la présidence de Monsieur Hervé LECOEUR, Président.

Etaient présents :) **Hervé LECOEUR** (délégués Titulaire de FONTAINE CHAALIS, **Vincent DESBOIT** (délégué suppléant de FONTAINE-CHAALIS), **Gilles TESSON** (délégué Titulaire de MONTLOGNON) et **Adelino RODRIGUEZ** (délégué suppléant) pouvoir de Daniel FROMENT, **Pierre BACOT** (Délégué Titulaire de VERSIGNY), **Benoît PROFFIT** (Délégué suppléant de VERSIGNY) **Germano DE FREITAS** (Délégué titulaire de BOREST), **Yves BIANCHINI** pouvoir de Bruno SICARD (Délégués suppléant de BOREST).

Absents Excusés : Anne-Sophie SICARD, Julien BOCQUILLON, Frédéric DOURIEN, Bruno SICARD, Daniel FROMENT.

Le Président ayant ouvert la séance à 18 heure 30 et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection du secrétaire de séance.

A été élu secrétaire : Vincent DESBOIS.

2023 13 – Autorisation du Président pour signature du marché à la société BARRIQUAND pour le renforcement de canalisation Ø 150mm du carrefour de la demi-lune RD330 au réservoir de la Bultée

Le Conseil Syndical

- Vu :
 - ❖ l'article R 2123-1 du Code de la Commune Publique
 - ❖ les articles L. 2122-21-6° et L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales
 - ❖ L'avis d'appel à concurrence envoyé à la publication 21/11/22
- Considérant :
 - ❖ Les offres reçues

Le conseil syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à signer toutes pièces du marché attribué à :
> **Travaux : BARRIQUAND pour un montant de 134 649€HT**
- **Donne** délégation au président pour **prendre toute décision** concernant l'exécution et le règlement dudit marché ainsi que toute décision concernant ses avenants, le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- Les travaux seront réalisés sous charte qualité **Aisne Ardenne Oise**.
- **Décide** de retenir l'ADTO comme assistant à la maîtrise d'ouvrage.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT,
HERVE LECOEUR

